

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{ER} avril 2009

OBJET

de la Délibération

**ETUDE ET
CONSERVATION
CURATIVE
D'UNE VIERGE-
RELIQUAIRE À
L'ENFANT (CMH)
PLAN DE
FINANCEMENT
PRÉVISIONNEL**

Date de convocation du Conseil Municipal

24 mars 2009

Date d'affichage : 24 mars 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, MM. LE COUVIOUR, MARCHAND, PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. DERRIEN, MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à M. JARNO

Mme JEHANNO à Mme GOUTTEQUILLET

Mme LE DOARE à M. LE ROCH

**ETUDE ET CONSERVATION CURATIVE
D'UNE VIERGE-RELIQUAIRE À L'ENFANT (CMH)
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

Récemment classée au titre des monuments historiques, la statue de la vierge-reliquaire à l'enfant (datation présumée : fin XVe siècle) va être confiée à l'Atelier régional de restauration (Château de Kerguehennec-56500 Bignan) pour une intervention comprenant les opérations suivantes :

- refixage général de la polychromie
- traitement du métal
- traitement insecticide liquide
- examen de la polychromie pour déterminer les couches picturales
- dépoussiérage des reliques si le démontage de la vitre est possible

Le montant total des travaux est de 2300 euros HT .

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- DRAC : 1150 euros HT (50%)
- Conseil général : 575 euros HT (25%)
- Conseil régional : 230 euros HT (10%)
- Ville de Pontivy : 345 euros HT (15%)

Nous vous proposons :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération
- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de la DRAC, du Conseil général et du Conseil régional

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 2 avril 2009

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH